

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, Vincent Maitre, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Marc Guinchard, Delphine Bachmann, Souheil Sayegh, Olivier Cerutti, Claude Bocquet, François Lance, Patricia Bidaux, Jean-Luc Forni, Jacques Blondin, Jocelyne Haller, Nicole Valiquer Grecuccio, Thomas Wenger, Youniss Mussa, Grégoire Carasso, Salima Moyard, Christina Meissner, Jean-Charles Rielle

Date de dépôt : 20 mai 2019

Proposition de résolution

Stop à l'augmentation des primes d'assurance-maladie en 2020
(Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- la très faible augmentation des coûts de la santé en 2018 (0,47%) ;
- les bénéfices des assurances-maladie pour l'année 2018 ;
- l'augmentation des réserves (plus de 4 milliards) liée à ces bénéfices ;
- le fait que la moyenne des réserves se situe à 150% des limites légales ;
- la charge représentant les primes d'assurance-maladie sur le budget d'un ménage (21% pour un couple avec deux enfants),

demande à l'Assemblée fédérale

d'intervenir auprès du Conseil fédéral par voie de motion pour demander un gel de l'augmentation des primes pour 2020.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La charge que représentent pour les citoyens les primes d'assurance-maladie devient insupportable. Les derniers chiffres démontrent qu'elle représente entre 14 et 22% du budget des ménages.

L'urgence sociale est telle que plusieurs cantons ont décidé d'augmenter d'une façon conséquente les subsides en permettant à une plus large part de la population d'en bénéficier.

Chaque année, les primes augmentent de 3-8%, alors que les coûts de la santé s'accroissent de 2-3%.

En 2018, les coûts n'ont quasiment pas augmenté (+0,47%) et les assurances ont fait des bénéfices. Certaines ont même décidé de rendre de l'argent à leurs assurés. Par exemple, la caisse Assura a décidé de rétrocéder 100 F à chacun de ses assurés genevois.

Une grande partie de ces gains ont été reversés dans les réserves, les accroissant d'une façon substantielle.

Actuellement, la moyenne de taux de couverture se situe à 150% et le montant de ces réserves se situe à plus de 4 milliards de francs.

Il semble donc logique, face à ces excellents résultats, que les assurés puissent en profiter.

Par conséquent, nous demandons que la Confédération décide de refuser toute augmentation des primes pour 2020.